

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 17 novembre 2020

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 87 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Sophie ARRIGHI - Mireille BALLETTI - Marie BATOUX - Nassera BENMARNIA - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Sarah BOUALEM - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Lyece CHOULAK - Jean-Marc COPPOLA - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Arnaud DROUOT - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - David GALTIER - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Pierre LAGET - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Caroline MAURIN - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Franck OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Jean-Yves SAYAG - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par Romain BRUMENT - Sabine BERNASCONI représentée par Laurent SIMON - Doudja BOUKRINE représentée par Camélia MAKHLOUFI - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER représentée par Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Marc DEL GRAZIA représenté par Jean-Pierre GIORGI - Olivia FORTIN représentée par Sophie GUERARD - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Anne MEILHAC représentée par Jean-Marc SIGNES - Hervé MENCHON représenté par Christine JUSTE - André MOLINO représenté par Michel ILLAC - Yves MORAINE représenté par Laure-Agnès CARADEC - Benoît PAYAN représenté par Joël CANICAVE - Julien RAVIER représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Michèle RUBIROLA représentée par Pierre HUGUET - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Gérard AZIBI - Sébastien BARLES - Mireille BENEDETTI - Patrick BORE - René-Francis CARPENTIER - Mathilde CHABOCHÉ - Bernard DEFLESSELLES - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bruno GILLES - Anthony KREHMEIER - Bernard MARANDAT - Sandrine MAUREL - Eric MERY - Férouz MOKHTARI - Didier PARAKIAN - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Denis ROSSI - Eric SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Nathalie TESSIER - Ulrike WIRMINGHAUS.

Etaient absents et représentés en cours de séances Mesdames et Messieurs:

Pierre LAGET représenté par Emilie CANNONE

Signé le 17 Novembre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 11 décembre 2020

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VOIMOB 004-120/20/CT

■ CT1-Présentation du rapport annuel 2019 du délégataire de service public pour l'enlèvement des véhicules légers en panne ou accidentés dans les tunnels exploités par la Métropole sur le Territoire Marseille-Provence

Information du Conseil de Territoire

DRMVEP 20/18510/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Afin d'assurer la fluidité et la sécurité de la circulation dans les tunnels, il est nécessaire d'organiser dans les meilleurs délais l'enlèvement des véhicules en panne ou accidentés dans les ouvrages et leurs accès. Un contrat de délégation de service public, n°T1802DSP, a été notifié à la société Gibbes Pharo le 18 juillet 2018. Sa durée est de 5 ans à compter de la date de notification. Il arrivera à échéance le 17 juillet 2023.

L'objet de la délégation gérée par la société Gibbes Pharo est l'enlèvement des véhicules légers (et de leur annexe tractée) en panne ou accidentés dans les tunnels routiers à fort trafic exploités par la Métropole sur le territoire Marseille-Provence, à savoir le tunnel du Vieux Port, le tunnel de la Major, le tunnel Joliette et le tunnel St Charles.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Une synthèse du rapport du délégataire est jointe à la présente délibération.

A titre d'information, sur l'année 2019, le nombre total d'intervention (175) dans les tunnels a été le suivant :

- Pour le tunnel de la Major : 36 interventions
- Pour le tunnel Joliette : 50 interventions
- Pour le tunnel Saint-Charles : 9 interventions
- Pour le tunnel du Vieux Port : 80 interventions.

Le compte d'exploitation sur cette période fait apparaître un chiffre d'affaires de 23 119,00 euros et des charges d'exploitation de 13 285,00 euros soit un bénéfice d'exploitation de 9 834,00 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;

Signé le 17 Novembre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 11 décembre 2020

- Le procès-verbal de l'élection du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 004-8076/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence prend acte du projet de délibération portant sur la présentation du rapport annuel 2019 du délégataire de service public pour l'enlèvement des véhicules légers en panne ou accidentés dans les tunnels exploités par la Métropole sur le Territoire-Marseille-Provence.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI